

ASSURANCE VIE UNIVERSELLE

	TRA	Uniforme T100
Coûts d'assurance		
Âges d'adhésion	0 à 85 ans	0 à 80 ans
Types de couvertures	Individuel Conjoint 1 ^{er} décès (2 à 5 vies) Conjoint dernier décès (2 à 5 vies)	
Montant d'assurance	Minimum : 25 000 \$ Maximum : 10 000 000 \$ <i>Pour un montant d'assurance supérieur à 10 000 000 \$, veuillez communiquer avec votre représentant SSQ afin d'obtenir une soumission.</i>	
Tranches de montant d'assurance	25 000 \$ à 49 999 \$ 50 000 \$ à 99 999 \$ 100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$ à 499 999 \$ 500 000 \$ à 999 999 \$ 1 000 000 \$ et plus	
Options de capital-décès	Croissant Nivelé	Croissant
Options d'investissement	Compte à intérêt quotidien Comptes à intérêt garanti de 1, 3, 5 et 10 ans Comptes indiciels Comptes gérés	
Boni garanti	1 % de la valeur du fonds d'accumulation Crédité à compter du 6 ^e anniversaire de contrat	
Options d'ajustement du montant d'assurance pour fins d'impôt	Aucune augmentation Augmentation Augmentation et diminution (minimum montant d'assurance initial) Maximiseur (offert avec TRA seulement)	
Frais de rachat	Frais de rachat sur 7 ans	Aucuns frais de rachat
Garanties incluses	Garantie d'assurabilité pour les enfants Garantie en cas de maladie grave pour les enfants Privilège en cas d'invalidité Prestation d'invalidité extrême (offerte avec capital-décès croissant seulement)	
Frais de contrat	5 \$ par mois	



Protections additionnelles

- Assurance vie temporaire (T10 et T20)*
- Assurance maladies graves (T10, T20, T75, T100 et T100 libérée 20 ans)*
- Avenant en cas de maladie grave (20 000 \$, 3 maladies)*
- Avenant jeunesse plus (assurance vie pour les enfants à charge)
- Exonération de la prime minimum ou facturable (délai de carence de 4 ou 6 mois)
- Décès et mutilation accidentels
- Bénéfice en cas de fracture

**Offert sur la même vie et avec le type de contrat individuel seulement.*

Transactions et modifications

Changement de TRA à uniforme T100

- À compter du 1^{er} anniversaire de couverture, sans preuves d'assurabilité, avant l'âge de 80
- À l'âge atteint avec les taux en vigueur au moment du changement
- Les frais de rachat du TRA continuent de s'appliquer

Changement de type de capital-décès

- Disponible seulement avec TRA dans les cas où des preuves d'assurabilité ne sont pas requises

Retraits / Avances en espèces

- Montant minimum : 500 \$
- Montant maximum : 90 % de la valeur de rachat

Transfert entre les comptes d'investissement

- Deux demandes de transfert sans frais par année, des frais de transaction s'appliquent pour chaque demande de transfert additionnelle

Diminution du montant d'assurance

- Disponible avec TRA et uniforme T100
- Frais de rachat partiels pour le TRA seulement durant les 5 premières années

Changement de statut de fumeur à non-fumeur

- Avec preuves d'assurabilité

Pour plus de détails, veuillez vous référer au guide de description de produit « Assurance vie universelle ».

Le présent document est destiné à fournir une description sommaire d'un produit d'assurance offert par SSQ, Société d'assurance inc. Il ne vise pas à décrire l'ensemble des dispositions, exclusions et limitations applicables à une garantie ou à une police d'assurance particulière. Pour une description complète des dispositions, exclusions et limitations, veuillez vous référer au contrat.

